Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le
ID : 049-200084903-20250527-DCM2025_55-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°DCM2025_55
SECURISATION DE LA VOIRIE – RUE MAURICE ALLARD A CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE – MISE EN ŒUVRE DU PLAN GUIDE AMENAGEMENT - APPROBATION DE LA CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mai, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 21 mai 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....42
Conseillers présents :.....29
Pouvoir(s) : 7
Votants :.....36

Conseillers présents :
LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donnés pouvoir :
FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BASTARD Estelle, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, GUILLOT Jean-François a donné pouvoir à BOURRIER Alain, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY ,

Conseillers excusés :
CHATILLON Jean-Yves, FLAMENT Sophie,

Conseillers absents :
MARTIN Alain, BERTIN Jérémy, LEOST Marie-Hélène, DESPORTES Philippe,

Secrétaire de séance :
BOULLIER Marine,

Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le
ID : 049-200084903-20250527-DCM2025_55-DE

DELIBERATION N°DCM2025_55

Sécurisation de la voirie – Rue Maurice Allard à Châteauneuf-sur-Sarthe – Mise en œuvre du Plan guide Aménagement - Approbation de la convention d'autorisation de travaux et d'entretien

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

La rue Maurice Allard est une voie départementale stratégique qui nécessite une opération de sécurisation d'un carrefour dangereux entre la Rue Maurice Allard (RD89) et l'allée de Tinoil.

Dans cette perspective, il a été sollicité subventions auprès du Département de Maine-et-Loire au titre des amendes de police (DCM2025_03).
Pour finaliser le dossier de demande de subvention et autoriser la Commune à intervenir sur le Domaine Public Départemental il convient à présent de signer une convention d'autorisation de travaux et d'entretien relative à la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la labellisation des Hauts d'Anjou au titre du programme des Petites Villes de demain par la Préfecture du Maine et Loire le 11 décembre 2020
Vu la délibération DCM2025_03 du Conseil Municipal du 25 février 2025 portant sur la sécurisation de la rue Maurice ALLARD (D89) à Châteauneuf-sur-Sarthe et la demande de subventions d'investissements auprès du Département de Maine-et-Loire,

Considérant l'avis favorable de la réunion de délégation de l'Aménagement des territoires et de l'Urbanisme,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec le Département, la convention d'autorisation de travaux et d'entretien relative à la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe.
- D'autoriser Madame La Maire à signer ladite convention.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 3 juin 2025

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 3 juin 2025
Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 3 juin 2025
Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Ile Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.